

## Saviez-vous que...

FICHE D'INFORMATION

Édition HIVER 2009

Volume 1

### LES REVENDEICATIONS D'UN BREVET DÉFINISSENT SA PORTÉE

Dans un récent *Saviez-vous que...* (Édition Automne 2008, Volume 1), nous avons décortiqué la structure du **mémoire descriptif** d'un brevet en soulignant qu'il s'agit de l'une de ses deux parties principales, l'autre partie étant **les revendications**. Ce numéro se fondera sur un cas de figure simple en mécanique et en chimie afin d'illustrer comment les revendications sont construites et la relation qu'elles entretiennent les unes envers les autres.

Les revendications sont les paragraphes numérotés que l'on retrouve à la fin du brevet. Chaque revendication comprend généralement :

- un préambule;
- une expression transitoire;
- un corps.

Le préambule identifie la catégorie de l'invention et peut désigner un objet précis (un appareil, une méthode, un article, une molécule, une composition, etc.).

L'expression transitoire fait le lien entre le préambule et le corps. Typiquement, cette expression est soit « ouverte », c'est-à-dire qu'elle laisse de la place à d'autres éléments non mentionnés dans la revendication (e.g. « comprenant », « incluant », « ayant »), soit « fermée », c'est-à-dire qu'elle limite la revendication aux seuls éléments listés (e.g. « consistant en »).

Le corps de la revendication constitue la partie caractérisante qui énonce les principaux éléments et les caractéristiques techniques nouvelles de l'invention que l'on souhaite protéger.

A titre d'exemple, des revendications ayant trait à des inventions très simples dans le domaine de la mécanique et de la chimie pourraient se lire comme suit :

	Brouette	Engrais
Préambule :	1. <i>Un appareil servant à déplacer des objets</i>	1. <i>Une composition pour fertiliser le sol</i>
Expression transitoire :	<i>comprenant</i>	<i>incluant</i>
Corps :	- <i>une plateforme montée sur une roue; et</i> - <i>des poignées fixées à la plateforme.</i>	<i>de l'azote, du phosphore et du potassium.</i>

Un brevet contient toujours au moins une revendication « indépendante » et, optionnellement, une ou plusieurs revendications « dépendantes », soit des revendications rattachées par numéro à une revendication indépendante. Les revendications dépendantes visent à cerner plus spécifiquement l'invention et à fournir plus de détails sur certaines caractéristiques importantes. Dans nos exemples précédents, les revendications dépendantes pourraient se présenter sous la forme suivante :

Brouette	Engrais
2. <i>L'appareil selon la revendication 1, dans lequel la plateforme est en métal.</i>	2. <i>La composition selon la revendication 1, incluant 10-50 % poids/poids d'azote, 20-30 % poids/poids de phosphore et 30-50 % poids/poids de potassium.</i>

**Il suffit de tomber à l'intérieur du « territoire » couvert par l'une ou l'autre des revendications pour contrefaire un brevet.** Les revendications indépendantes étant plus « larges », celles-ci sont plus susceptibles d'être contrefaites, car elles contiennent moins d'éléments que les revendications dépendantes qui visent à ajouter des éléments additionnels.

Par contre, les revendications indépendantes sont également plus susceptibles d'être invalidées, notamment si celles-ci omettent un élément essentiel au fonctionnement de l'invention ou un élément permettant de différencier l'invention de l'art antérieur.

### Saviez-vous que...

Est une production du Service de la valorisation des résultats de la recherche de l'INRS

Renseignements :

**Stephen Fitzpatrick, conseiller juridique**  
Institut national de la recherche scientifique  
Secrétariat général  
490, rue de la Couronne  
Québec (Québec) G1K 9A9

Téléphone : 418 654-3874  
Télécopieur : 418 654-3876

[stephen.fitzpatrick@adm.inrs.ca](mailto:stephen.fitzpatrick@adm.inrs.ca)  
[www.inrs.ca](http://www.inrs.ca)